

DECRET N° 99-139 DU 15 MARS 1999

portant approbation du budget
prévisionnel du Centre régional
pour le développement et la santé
(CREDESA) pour l'exercice 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et les ministères ;
- Vu** le décret n° 97-271 du 09 Juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Education nationale et de la recherche scientifique ;
- Vu** le décret n° 93-192 du 04 septembre 1993 portant approbation des statuts du Centre régional pour le développement et la santé (CREDESA) ;

Sur rapport du ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 10 février 1999 ;

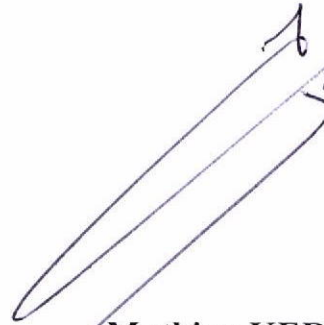
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel du Centre régional pour le développement et la santé, (CREDESA) pour l'exercice 1999, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

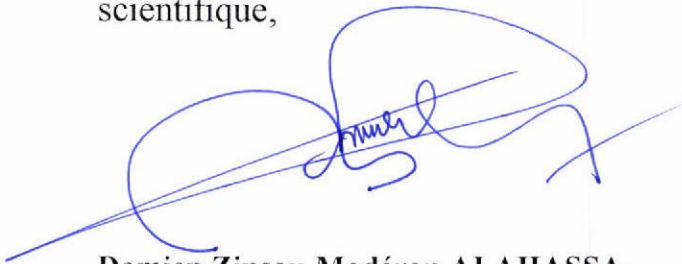
Fait à Cotonou, le 15 Mars 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



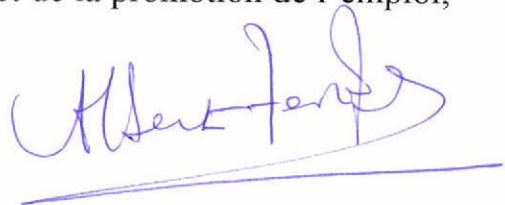
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique,



Damien Zinsou Modéran ALAHASSA-

Le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MENRS 4 MPREPE
4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO1.-